

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 31 Juillet à 14 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 Juillet 2013, et reconvoqué le 26 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. BASTELICA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, M. ZUCARELLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	31

M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du mercredi 31 juillet 2013

Délibération N°2013 / 242

Programme d'animations durant l'année 2013 du réseau des bibliothèques et médiathèques de la ville d' Ajaccio : modification de programme.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le conseil Municipal du 19 Décembre 2012 par la délibération N° 2012/301 a accepté le programme d'animations durant l'année 2013 du réseau des bibliothèques et médiathèques de la ville d'Ajaccio. La présente délibération a pour objet la modification du programme et des dépenses prévisionnelles. Le montant initialement prévu de l'opération soit 25 000 € HT passerait ainsi à 24 859.26 € HT.

La programmation pour l'année 2013 prévoit :

<u>Désignation</u>		<u>Montant HT</u>	<u>Total</u>
Concert musique corse	I Tragulini (tva 2.1%)	783.20 €	783.20 €
Atelier dessin Cocteau	Marc de GENTILE (TVA 19.6)	2492.40 €	2492.40 €
Cours de corse	Gimenez (exempt de TVA)	2 170.00 €	3 535.00 €
	Gimenez (exempt de TVA)	1 365.00 €	
Atelier d'enluminure enfants	Martini	80.40 €	80.40 €
Exposition journée ds femmes	Marie Noëlle Arras	2 477.84€	2 477.84 €
Conservation préventive	Hotel Fesch	333.01 €	5 454.11 €
	Hotel Fesch	416.26 €	
	Denise arnold	4 704.84 €	
Atelier scrapbooking		321.60 €	321.60 €
Jimdo	Base	50.42 €	50.42 €
Cartes de lecteurs	bimier	2 850.00 €	2 850.00 €
Codes barre	EURE FILMS	921.70 €	921.70 €
Adhésifs pour CD	INTERCO	1 670.24 €	1 670.24 €
Boitiers DVD	ASLER	103.63 €	103.63 €
Sacs plastiques	BIMIER	1 525.00 €	1 525.00 €
Panneaux mousse pour exposition	DECOR 2000	325.50 €	1 168.68 €
		843.18 €	
Chaises lire à la plage	Weldom	1 107.86 €	1 107.86 €
Lecteurs cd	conforama	74.40 €	74.40 €
Serre-livres	Borgeaud	243.00 €	243.00 €

Le financement de cette opération s'établit ainsi qu'il suit :

CTC	CG2A	VILLE	TOTAL HT
12 429.63 €	7 457.78 €	4 971.85 €	24 859.26 €

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du conseil général de corse du sud.

Le plan de financement est prévu ainsi que suit :

Montant de l'opération	24 859.26 € HT
Participation CTC (50 % du montant HT)	12 429.63 €
Participation CG2A (30% du montant HT)	7 457.78 €
Part communale (calculée sur le montant HT)	971.85 €

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2013 :

EN INVESTISSEMENT,

En Dépenses : Chapitre 21, Article 2188, Fonction 321.

En Recettes : Chapitre 13, Article 1322, Chapitre 13, Article 1323.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver la modification du programme d'animations durant l'année 2013 du réseau des bibliothèques et médiathèques de la ville d'Ajaccio.
- D'adopter le plan de financement de l'opération,
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de Corse du sud.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président,
et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission municipale compétente en date du 25 juillet 2013,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

La modification du programme d'animations durant l'année 2013 du réseau des bibliothèques et médiathèques de la ville d'Ajaccio, telle qu'exposée ci-dessus.

ADOPTE

Le plan de financement relatif à ce programme établi comme suit :

Montant de l'opération	24 859.26 € HT
Participation CTC (50 % du montant HT)	12 429.63 €
Participation CG2A (30% du montant HT)	7 457.78 €
Part communale (calculée sur le montant HT)	971.85 €

AUTORISE M. le MAIRE

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de Corse du sud.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au budget de l'exercice 2013 de la Ville d'Ajaccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Simon Renucci
Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130731-2013_242-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2013